

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG

COMMUNE D'AVRICOURT

Convocation du 12/06/2020

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 14 Procuration : 0

Réuni en séance ordinaire sous la présidence de DENNY Eric, Maire

Présents : FONTINHA Daniel, GRAFF Aurélie, GUERIN Stéphane, GUIOT Marie-Pierre, HEIDINGER Hervé, HEMERY Christelle, KELLE Michaël, LIGER Nicolas, MAIRE Christophe, THIRION Astrid, TONEGUTTI Reine, VALLET Grégoire, VENNEMANN Pascal

Absent: THIRION Louis

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de VENNEMANN Pascal, secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL valant COMPTE-RENDU Séance du conseil municipal du 19 juin 2020

2020.04.01 **Objet : Vote des 3 taxes locales**

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale

VOTE les taux de fiscalité directe locale suivants:

Taxe d'habitation	14,75 %
Taxe foncière bâti	9,18 %
Taxe foncière non bâti	38,57 %

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2020.04.02 **Objet : Budget Primitif principal 2020**

Sur proposition de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal après délibération,

ADOPTE le Budget Primitif 2020, budget principal comme suit :

Section fonctionnement dépenses et recettes	467 960.52 €
Section d'investissement dépenses et recettes	260 379.60 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2020.04.03 Objet : Budget Primitif annexe Boulangerie 2020

Le Conseil Municipal après délibération,

ADOPTE le Budget Primitif annexe Boulangerie 2020 comme suit :

Section fonctionnement dépenses et recettes 14 815 €

Section d'investissement dépenses et recettes 41 811.35 €

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

2020.04.05 Objet : Bail commercial Boulangerie

Le Conseil Municipal après délibération,

DECIDE de fixer le loyer de la boulangerie à 4 euros le m2 pour 239 m2 soit 956 euros HT + TVA de 20%.

DECIDE la durée du bail commercial avec reconduction tacite sous la formule 3/6/9 ans à partir du 01/08/2020.

DECIDE l'établissement d'un bail commercial établi par un notaire dont les frais seront pris en charge moitié bailleur et moitié locataire pour un montant total de 1050 euros HT.

AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Ecole

Suite à de nombreux échanges entre monsieur le Maire, l'inspection d'Académie et la directrice de l'école, et suite au travail conséquent effectué par les enseignants d'Avricourt et la 2^{ème} adjointe, l'école d'Avricourt a rouvert le 22 juin 2020 grâce à un assouplissement du protocole sanitaire le permettant.

Projet city stade

Des devis ont été demandés à différentes entreprises pour le projet de réalisation d'un city stade.

Un nettoyage du site a été effectué par les élus, des jeunes du village et du club de foot ESAM.

Reportage

Radio Mélodie a réalisé un reportage sur la vie de la commune et son histoire de la commune. La diffusion a lieu du 06/07/2020 et 11/06/2020.

Certifié conforme à l'original

Le Maire

Eric DENNY



Le secrétaire de séance

Pascal VENNEMANN